

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008

Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-6-11

Séance du vendredi 26 septembre 2008

Avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens Association "Les Papillons Blancs"

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant n°4 à la convention de tarification globale intervenue en 2005 entre l'Association « Les Papillons Blancs » et le Département tel qu'annexé au rapport.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER